



Traité Chabbath

Michna 1 - Chapitre 8

המוחיא יין, כדי מזיגת הכווס. חלב, כדי גמיאה. דבש, כדי ליתן על הכתית. שמן, כדי לסור אבר קטן. מים, כדי לשופף את הקילוּרִית. ושאר כל המשקין, ברביעית; וכל השופכין, ברביעית. רבינו שמעון אומר, قولן ברביעית; לא נאמרו כל השיעורין האלו אלא למצוין

Celui qui transfert du vin [d'un domaine à un autre est redevable] pour [la quantité] suffisante pour remplir un verre, une fois coupé ; du lait, pour une gorgée ; du miel, pour [la quantité qu'on] applique sur une plaie ; de l'huile, pour [la quantité dont on] enduit un "petit membre"; de l'eau, pour [la quantité dans laquelle on] dilue le kilor (un collyre) ; et les autres boissons, pour un revi'it ; des eaux usées, pour un revi'it. Rabbi Chimon dit : tous [les liquides], pour un revi'it, et on n'a dit ces quantités-là que pour ceux qui gardent [les liquides pour de tels usages].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions